

Aux destinataires selon liste annexée

**Projet de convention intercantonale relative à la protection des données et à la transparence dans les cantons du Jura et de Neuchâtel (CPDT-JUNE):
Ouverture de la procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Nous avons par la présente le plaisir de vous consulter au sujet du projet de convention mentionné en exergue, accompagné de son rapport explicatif.

Partant du constat que les législations jurassiennes et neuchâteloises, tant en matière de protection des données que de transparence, sont convergentes sur de nombreux points, et dans un souci de renforcer leur collaboration, nos deux cantons ont engagé une réflexion quant à l'opportunité de créer une autorité commune en charge de ces deux domaines.

Cette démarche a débouché sur un projet de convention qui met en place une telle autorité et contient des dispositions matérielles communes, appelées à remplacer les lois cantonales en vigueur. Dans le domaine de la transparence, le projet laisse à chaque canton la liberté de mener sa propre politique d'information.

De plus, cette convention répond aux exigences de l'Union européenne en lien avec les accords de Schengen-Dublin, sans toutefois modifier le contenu des principes et droits fondamentaux ancrés dans les législations cantonales actuelles.

Afin d'assurer la visibilité de l'autorité commune, nous proposons la mise en place d'une préposée ou d'un préposé à la protection des données et à la transparence (ci-après: le préposé) et d'une commission appelée à lui apporter son expertise et à rendre certaines décisions. Leur siège est prévu aux Breuleux, à équidistance entre Delémont et Neuchâtel.

Il nous agréerait d'avoir en particulier votre avis sur le principe et les modalités de fonctionnement de telles autorités, sur les dispositions régissant le recours, par les entités soumises à la convention, à la vidéosurveillance.

Nous vous remercions de nous faire part de votre avis d'ici le 31 décembre 2010, à l'une des adresses suivantes, avec la mention "CPDT-JUNE":

Pour le Jura: Service juridique, Monsieur Romain Marchand, 2, rue du 24-Septembre, à 2800 Delémont.

Courriel: romain.marchand@jura.ch

Pour Neuchâtel: Service juridique, Madame Carmen Grand, Au Château, 2001 Neuchâtel.

Courriel: carmen.grand@ne.ch

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et de ses annexes et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Delémont et Neuchâtel, le 21 octobre 2010

Au nom du Gouvernement jurassien

Le président



C. JUILLARD

Le chancelier



S. JACQUOD



Au nom du Conseil d'Etat neuchâtelois

Le président



C. NICATI

La chancelière



M. ENGHEBEN



Annexes: - projet de convention
- rapport explicatif

Liste de distribution

- **Autorités communales**
- **Association des communes neuchâtelaises**
- **Association jurassienne des communes**
- **Partis politiques**
- **Autorités judiciaires, par le biais du Tribunal cantonal**
- **Avocats du canton, par le biais de l'Ordre des avocats**
- **Juristes progressistes**
- **Notaires du canton, par le biais de la Chambre des notaires**
- **Association neuchâteloise des journalistes**
- **Presse romande**
- **SRT Neuchâtel et Jura**
- **Préposé fédéral à la protection des données**
- **Préposé cantonal neuchâtelois à la gestion de l'information**
- **Commission de protection des données du canton du Jura**
- **Fédération romande des consommateurs (FRC), Neuchâtel et Delémont**
- **Rectorat de l'Université de Neuchâtel**
- **Services de l'État**